



Unité de Psycho – Pathologie Légale ASBL

92, rue Despars – 7500 Tournai
Tel. +32 (0) 69 888 333
Fax +32 (0) 69 888 334

E-mail : centredappui@uppl.be
Site Web : <http://www.uppl.be>

DIRECTION

Julien Lagneaux

SECRÉTARIAT

Amandine Lagneau ; Elodie Martin

CENTRE D'APPUI

Luca Carruana ; Marie-Hélène Plaëte ;
Dorothee Rousseau ; Ludivine Thilmant ;
Jessica Thiry ; Bertrand Jacques ;
Dr. J-M Verdebout

AVIS SPÉCIALISÉS

Psychiatres : Dr Michel-Henri Martin ;
Dr Jean-Marc Verdebout ;

Psychologues : Luca Carruana ; Laura Comito ;
Christophe Kinet ; Clément Laloy ; Audrey
Laterza ; Donatien Macquet ; Marc Malempré ;
Vanessa Milazzo ; Bernard Pihet ; Marie-
Hélène Plaëte ; Dorothee Rousseau ; Ludivine
Thilmant ; Jessica Thiry ; Sylvie Grandjean ;
Geneviève Lemoine

EQUIPE DE SANTÉ SPÉCIALISÉE

Psychiatre : J-M Verdebout

Psychologues : Luca Carruana ;
Marie- Hélène Plaëte ; Dorothee Rousseau ;
Jessica Thiry ; Ludivine Thilmant

Assistant social, sexologue : Bertrand Jacques

Criminologue, sexologue : Julien Lagneaux

TRIANGLE

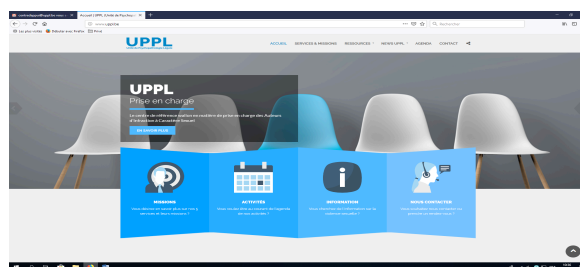
Formateurs : Sandra Bastaens ; Virginie
Davidts ; Pascale Gérard ; Bertrand Jacques ;
Maurine Latouche ; Ludivine Thilmant

TABLE DES MATIÈRES

Réouverture des bureaux	2
Notre ciné-débat d'automne	2
Nos prochaines formations	3
Nos prochaines matinées thématiques	3
Le carnet clinique	4
A la loupe	6
Bibliothèque en ligne	6
Revue scientifique	7
Articles qui ont retenu notre attention	7
Livres, films & documentaires	10
Revue de presse	12
Colloques et congrès	17
Modules de formation UPPL	18
Etudes de cas	20
Testothèque	20

Avez-vous déjà visité notre site ?

www.uppl.be



N'oubliez pas de suivre l'actualité de l'UPPL via les réseaux sociaux Facebook© et LinkedIn©. Vous y trouverez les informations utiles au sujet des formations et autres événements à venir proposés par l'UPPL.

REOUVERTURE DES BUREAUX

Après plusieurs semaines de travail à distance, l'UPPL a rouvert ses bureaux pour accueillir les patients et les professionnels.
Au plaisir de vous revoir !

NOTRE CINE-DEBAT D'AUTOMNE

Ciné-débat organisé par l'UPPL

08 octobre 2020 - 19h30

Cinéma Jean Novelty

Rue de Tournai 59, 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

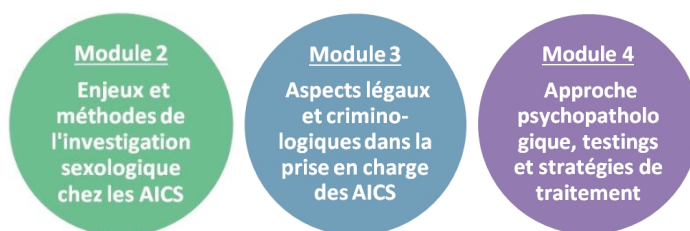
Prix: 6 euros



Après un divorce difficile, Lucas, quarante ans, a trouvé une nouvelle petite amie, un nouveau travail et il s'applique à reconstruire sa relation avec Marcus, son fils adolescent. Mais quelque chose tourne mal. Presque rien. Une remarque en passant. Un mensonge fortuit. Et alors que la neige commence à tomber et que les lumières de Noël s'illuminent, le mensonge se répand comme un virus invisible. La stupeur et la méfiance se propagent et la petite communauté plonge dans l'hystérie collective, obligeant Lucas à se battre pour sauver sa vie et sa dignité.

Pour plus d'informations: www.uppl.be

NOS PROCHAINES FORMATIONS



Les formations prévues en avril et mai 2020 ont été reportées à septembre et octobre 2020. Vous trouverez les informations en page 19 et sur notre site www.uppl.be

Infos et inscriptions : centredappui@uppl.be, 069 888 333

NOS PROCHAINES MATINEES THEMATIQUES

INTERNET, APPLICATIONS, RÉSEAUX SOCIAUX, ... LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LEURS DÉRIVES

Yves GOETHALS et Marie-Claude COUSSEE (Direction de la lutte contre la criminalité lourde et organisée, "section child abuse")

**Mardi 22 septembre 2020 de 9H à 12H30 - 115, bd de Waterloo, 1000 Bruxelles
ET**

**Mardi 13 octobre 2020 de 9H à 12H30 - CRP « Les Marronniers », Amphithéâtre - rue
Despars 7500 TOURNAI**

Dans nos pratiques cliniques, nous faisons fréquemment, et sans doute de plus en plus souvent, le constat de l'omniprésence des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Celles-ci jouent régulièrement un rôle dans le passage à l'acte infractionnel, auquel elles donnent un éventail toujours plus large de possibilités d'expressions. A l'ère de l'hyper-connectivité, les multiples réseaux sociaux, les applications et autres sites pseudo-socialisants sont autant d'outils susceptibles d'être utilisés à mauvais escient par nos patients/clients, et à l'évocation desquels nous sommes quelques fois en manque de repères.

Cette matinée thématique se propose de mettre à niveau nos connaissances de la sexualité connectée et ses dérives :

- Quel est l'état actuel de la pédopornographie sur Internet et quelles sont ses formes nouvelles ? (enfants virtuels, ...)
- Le hasard existe-t-il en matière d'accès à des contenus pédopornographiques ? Existe-t-il des éléments techniques permettant de discriminer l'accident de l'intention ?
- Quels sont les outils permettant d'accéder à de tels contenus ? Sites, forums, chat, peer-to-peer, blogs, Facebook ? Ces outils sont-ils forcément réservés à des utilisateurs chevronnés ?
- Comment savoir si les photos pédopornographiques détenues proviennent d'une production personnelle ? Peut-on déterminer si les fichiers ont été partagés, diffusés ou échangés ?
- Est-il possible de surfer sans trace ? Quels sont les moyens utilisés afin de se soustraire au contrôle et de consommer en toute impunité ? (Darknet, cryptage de fichiers, ...)
- Tchatroulette®, Tinder®, Coco®, Snapchat® et autres sites de rencontres : à quoi s'expose-t-on ? (fonctionnement, législation, risques, ...)

Face à ce bouleversement technologique, tentons de rester « dans le coup » afin de mieux comprendre encore les éléments en jeu et le sens que prennent les actes de nos patients/clients.

LE CARNET CLINIQUE

LE TRAITEMENT DES AICS ET LES MODÈLES THÉRAPEUTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE TRIANGLE UPPL

Sarah TANNIER, psychologue

La formation Triangle s'adresse au AICS bénéficiant d'une mesure judiciaire alternative. Il faut donc entendre par là que notre population n'est pas constituée des cas les plus lourds et qu'une expertise a déjà été réalisée au préalable. Nous écartons donc d'emblée tout profil psychopathologique qui serait incapable d'une remise en question. Ce qui va être présenté ci-après s'adresse aux profils de personnalité sachant et conscientisant qu'une remise en question des comportements problématiques ne pourra qu'être bénéfique.

Cadre de référence de Triangle

Au départ, les modèles de troisième vague qui considèrent qu'accepter plutôt que de lutter, observer avec distance plutôt que de croire en nos pensées difficiles est plus efficace que de tenter de s'en débarrasser. Elles se focalisent sur l'acceptation des émotions plutôt que sur leur changement et sur les ressources de l'individu plutôt que sur ses symptômes. Leur faire prendre conscience du mode de fonctionnement de l'esprit peut alors favoriser la construction d'une nouvelle attitude face à ces émotions.

Mais comment ça marche avec les AICS ?

Les thérapies d'acceptation et d'engagement

L'objectif de ce type de thérapie est de permettre à l'individu de vivre des expériences émotionnelles douloureuses à condition que lorsque cela arrive, il puisse tout de même agir selon ses valeurs.

Apprendre de nouvelles façons d'affronter les pensées et les émotions plus efficacement. Nous sommes tous d'accord pour dire combien il est difficile d'arrêter de penser ou de ressentir quelque chose uniquement par la propre volonté.

Au départ de sa prise en charge, l'AICS est coincé dans ses schémas de pensées et ne possède plus de flexibilité psychologique. Cette flexibilité vers laquelle nous tentons de le mener sera dès lors différente de la lutte incessante dans laquelle il s'est embourbé et qui lui, permettent d'éviter à court terme, et j'insiste sur ce point, les expériences difficiles mais l'éloigne à long terme de ce qui est véritablement important pour lui.

On part du postulat que c'est pareil pour les AICS. Dans notre pratique, nous partons du principe que le passage à l'acte de l'AICS n'est autre qu'une réaction de lutte à un ressenti désagréable. Prendre conscience de ce ressenti et des émotions qui y sont directement associées permet de dégager les valeurs de l'individu et c'est au travers de ces valeurs qu'il pourra puiser un répertoire de comportements adéquats et en accord avec ce qui est réellement important pour lui. Il est alors question d'initiatives guidées par ses valeurs et du sens que l'AICS veut donner à sa vie. Nous les aidons à acquérir des compétences psychologiques pour faire face aux pensées et émotions douloureuses qui sont parfois/souvent inévitables afin qu'elles aient le moins d'influence possible sur leur comportement. Nous les aidons à clarifier ce qui a du sens et ils pourront dès lors utiliser ces valeurs comme un guide vers une vie qui a du sens. Pour ce faire, nous utilisons les 6 processus thérapeutiques centraux de ce type de thérapie

Avec ACT, on se centre sur la fonction d'un comportement. La question que l'on doit se poser est à quoi sert-il ? Atténuer une souffrance, une pensée (qui est pourtant parfois inévitable) ou à avancer dans le sens de ses valeurs

Et les thérapies brèves ?

Dans notre réalité de terrain, c'est dans la continuité d'ACT que nous avons adhérer aux principes des thérapies brèves qui étaient pourtant bien présentes bien avant cette troisième vague.

Bref ne veut pas forcément dire de courte durée mais plutôt droit au but, à l'essentiel. Notre réalité Triangle nous demande d'aller à l'essentiel : la prévention de la récurrence.

L'histoire de la thérapie brève prend racine à la fin des années trente avec l'anthropologue Grégory Bateson qui déduit, à la suite de ses observations, que le comportement d'un être humain dépend de son contexte.

Un acte de délinquance sexuelle a une fonction dans le contexte de l'auteur. A nous de découvrir avec lui : Quelle est cette fonction ? Quel est ce contexte dans lequel l'acte a eu lieu ?

Un principe fondamental des TB est qu'un changement peut survenir rapidement lorsque nous sommes actifs. Les TB tout comme les thérapies ACT s'intéressent au comment, à la nature des difficultés auxquelles est confronté la personne dans le moment présent. Elles s'intéressent aux processus plutôt qu'au contenu.

Nous nous aidons dès lors d'une grille de recueil d'informations utiles et nécessaires au changement. Nous devons garder à l'esprit que nous devons travailler avec le cadre de référence de l'auteur et mettre dans un premier temps nos croyances et nos valeurs de côté. C'est aussi ce qui créera la meilleure alliance thérapeutique.

En commençant par QUI SE PLAINT ? Le meilleur pronostic de changement est évidemment de travailler avec la personne qui tirera le plus de bénéfice au changement. Dans le cas du travail avec les AICS, il n'est absolument pas rare qu'il ne soit pas la première personne à souffrir du passage à l'acte. A nous, thérapeutes, de l'aider à chercher ce qu'il a à perdre ou à gagner en changeant de comportement.

Ensuite nous pouvons clarifier le problème. Avec les AICS, le problème n'est pas forcément le passage à l'acte en tant que tel mais les ennuis qui en découlent. Mais cela est déjà un levier pour nous puisque la motivation au changement.

De plus, le problème est rarement l'abus ou le passage à l'acte mais ces derniers sont plutôt des tentatives de solutions à un problème sous-jacent. Lorsque l'identification du problème primaire et des tentatives de solutions, qui ont déjà été mises en place, est faite, nous avons effectué le plus gros de notre objectif. Nous disposons de tous les éléments nous permettant de conscientiser tout le contexte qui a permis la mise en place d'un passage à l'acte et donc de trouver des solutions alternatives plus adéquates.

Les postulats utiles à notre démarche d'intervention sont les suivants :

- La connaissance du pourquoi n'est pas suffisante, l'important est de comprendre comment l'individu a mis en place son comportement.
- Nous possédons tous des ressources pour aller mieux et pour faire face au changement de comportement.
- Nous ne pouvons pas résumer quelqu'un à ses comportements. On n'est pas délinquant sexuel mais on a commis un acte de délinquance sexuelle. Tout comme, on n'est pas jaloux mais on se comporte en jaloux. Résumer la personne à son comportement reviendrait à dire que tout changement est impossible.

Parce que ce métier n'est pas facile mais parce que nous devons également, d'abord et avant tout, croire en la nature humaine. Parce que ces approches et bien d'autres encore existent parce qu'elles font leur preuve. Regarder et croire en notre client comme étant lui seul capable de savoir ce qu'il y a de bon pour lui est le premier acte thérapeutique posé. La récurrence des principes que l'on retrouve dans chaque type de thérapies est cette volonté d'insister sur le fait que c'est le patient qui détient ses propres solutions et qu'il y a quelque chose dans la nature humaine qui résistera toujours à l'idée de réaliser ce qu'on lui impose alors qu'au contraire, la connaissance de ses droits et de sa liberté de ne pas changer est justement ce qui rend le changement possible. Le fondement commun et indispensable à quelque forme de thérapie que ce soit est bien la relation, le lien, la confiance qui existent entre le thérapeute et son patient.

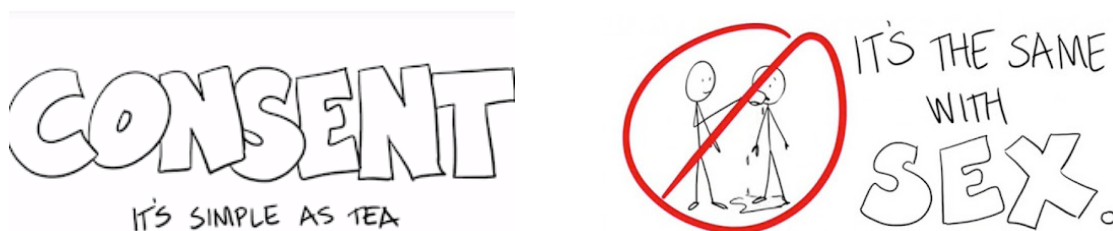
A LA LOUPE

Nous vous proposons, dans cette rubrique, un outil, une info, une ressource que nous pouvons tous utiliser dans nos suivis ou destiné à faire progresser notre réflexion.

Ce trimestre, la fameuse vidéo « Tea consent ». Si vous ne l'avez pas encore vue, si vous souhaitez la retrouver, la voici :

https://youtu.be/Wzkb5N_h0kY

Cette vidéo, basée sur une métaphore – la tasse de thé – permet de parler avec humour et subtilité de la notion de consentement. Largement utilisée, elle reste un incontournable.



BIBLIOTHÈQUE EN LIGNE



N'oubliez pas que vous pouvez à chaque instant consulter notre bibliothèque en ligne via <https://www.zotero.org/uppl/items>

Celle-ci contient plus de 3000 références mises à disposition des professionnels et étudiants.

REVUES SCIENTIFIQUES

L'UPPL est abonnée à plusieurs revues scientifiques qui peuvent être consultées sur demande :

Acta Psychiatrica Belgica, revue trimestrielle,

Child Abuse & Neglect - The International Journal, revue mensuelle,

Confluences, revue trimestrielle de l'Institut Wallon pour la Santé Mentale (ASBL),

Le Divan familial, revue de thérapie familiale psychanalytique, revue semestrielle,

European Journal of Criminology, revue trimestrielle,

International Journal of Law and Psychiatry, revue bimestrielle,

Journal du Droit des Jeunes, 10 numéros par an,

Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling, revue semestrielle,

Journal of Personality Disorders, revue bimestrielle,

Journal de thérapie comportementale et cognitive, revue trimestrielle,

L'Observatoire - Revue d'Action Sociale & médico-sociale, revue trimestrielle,
Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment, revue trimestrielle,
Revue de la Fédération belge des psychologues, revue trimestrielle,
Universitair Forensisch Centrum (UFC), revue bimestrielle,
Revue européenne de sexologie et de santé mentale, revue trimestrielle,
Sexologies, revue Européenne de Santé Sexuelle,
Sexualités humaines, revue trimestrielle,
Hypnose et thérapie brève, revue trimestrielle.

ARTICLES QUI ONT RETENU NOTRE ATTENTION



L'articulation entre le civil et le protectionnel

- A. de Terwangne et T. Moreau (**Le journal du droit des jeunes**, n°391, janvier 2020, pp 7-22)



Digital harassment and abuse : Experiences of sexuality and gender minority adults

- A. Powell, A.J. Scott & N. Henry (**European Journal of Criminology**, Vol 17, Number 2, March 2020. pp.199-223)
Mots-clefs : Digital criminology, hate speech, sexual harassment, sexuality, transgender

Digital harassment and abuse refers to a range of harmful, interpersonal behaviours experienced via the internet, as well as via mobile phone and other electronic communication devices. Whereas much existing research has focused on the experiences of children and young people (including foremost 'cyberbullying'), there have been few international studies on adult experiences of digital harassment and abuse. As such, little is currently known about the extent, nature and impacts of digital harassment and abuse on adult victims. In particular, there exists a significant gap in current research into sexual, sexuality and gender based digital harassment and abuse. This article draws on findings from a larger research project in which we surveyed 2956 Australian adults and 2842 British adults (aged 18 to 54) about their experiences of technology-facilitated sexual violence (TFSV). The data presented here focus on the experiences of sexuality diverse adults (n = 282) who identified as lesbian, gay, bisexual or heterosexual, as well as gender diverse adults (n = 90), including women, men and transgender individuals. Results suggest that transgender individuals experience higher rates of digital harassment and abuse overall, and higher rates of sexual, sexuality and gender based harassment and abuse, as compared with heterosexual cisgender individuals. Implications of the findings are discussed with respect to policy, prevention, and future research.



A mixed methods investigation of the association between child sexual abuse and subsequent maternal parenting

- **B. Lange, E. Condon, F. Gardner (Child abuse & neglect, Volume 103, May 2020, art. 104389)**

Mots-clefs : Child sexual abuse, Sexual abuse, Parenting, Mothers, Qualitative, Mixed-methods

Child sexual abuse (CSA) is associated with a number of pernicious outcomes, including adverse parenting outcomes among mothers who experienced CSA (MCSA). Despite the large literature on these outcomes, gaps and uncertainties in the literature exist. Specifically, while previous literature has shown that some MCSA have their parenting negatively affected by CSA, others do not, and potential mechanisms explaining these variations, such as mental health and characteristics of the CSA experience, have not been fully explored.

To investigate (1) how MCSA believe their CSA experiences have affected their parenting, if at all; (2) what factors may be contributing to these perceived effects; and (3) what resources or intervention components MCSA believe they need to cope with their experiences.

Participants were MCSA primarily from the UK and the Republic of Ireland.

MCSA were recruited through partner organizations specializing in parenting, child abuse, and mental health to complete an online survey with both qualitative and quantitative components. Qualitative data were thematically synthesized and subgroup analyses were conducted.

MCSA reported that their CSA experiences most affected their desire to protect their child from experiencing abuse. Additionally, breastfeeding, child-rearing practices, the mother-child relationship, and perceptions of motherhood and the child were reported to be affected.

Given that MCSA have reported their CSA experiences to negatively affect several aspects of parenting, evidence-based interventions are needed. Participant concerns regarding parenting and suggestions made by participants in this study for interventions may aid in intervention development.

Child maltreatment and depression: A meta-analysis of studies using the Childhood Trauma Questionnaire

- **K. Humphreys et al. (Child abuse & neglect, Volume 102, April 2020, art. 104328)**

Mots-clefs : Child maltreatment, Depression, Abuse, Neglect, Meta-analysis

Researchers have documented that child maltreatment is associated with adverse long-term consequences for mental health, including increased risk for depression. Attempts to conduct meta-analyses of the association between different forms of child maltreatment and depressive symptomatology in adulthood, however, have been limited by the wide range of definitions of child maltreatment in the literature.

We sought to meta-analyze a single, widely-used dimensional measure of child maltreatment, the Childhood Trauma Questionnaire, with respect to depression diagnosis and symptom scores.

192 unique samples consisting of 68,830 individuals.

We explored the association between total scores and scores from specific forms of child maltreatment (i.e., emotional abuse, physical abuse, sexual abuse, emotional neglect, and physical neglect) and depression using a random-effects meta-analysis.

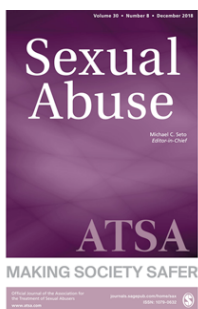
We found that higher child maltreatment scores were associated with a diagnosis of depression ($g = 1.07$; 95 % CI, 0.95–1.19) and with higher depression symptom scores ($Z = .35$; 95 % CI, .32–.38). Moreover, although each type of child maltreatment was positively associated with depression diagnosis and scores, there was variability in the size of the effects, with emotional abuse and emotional neglect demonstrating the strongest associations.

These analyses provide important evidence of the link between child maltreatment and depression, and highlight the particularly larger association with emotional maltreatment in childhood.



DOSSIER : Le baiser, une énigme dans l'érotisme

- Sexualités humaines, numéro 45, avril 2020



How Do Professionals Assess Sexual Recidivism Risk? An Updated Survey of Practices

- S.M. Kelley et al. (Sexual Abuse, Volume 32 Issue 1, February 2020, pp. 3–29)

Mots-clefs: risk assessment, sexual offenders, criminogenic needs, protective factors

Forensic evaluators may be assisted by comparing their use of instruments with that of their peers. This article reports the results of a 2017 survey of instrument use by forensic evaluators carrying out sexual recidivism risk assessments. Results are compared with a similar survey carried out in 2013. Analysis focuses primarily on adoption of more recently developed instruments and norms, and on assessment of criminogenic needs and protective factors, and secondarily, on exploring factors related to differences in evaluator practice. Findings indicate that most evaluators have now adopted modern actuarial instruments, with the Static-99R and Static-2002R being the most commonly used. Assessment of criminogenic needs is now common, with the STABLE-2007 being the most frequently used instrument. Evaluators are also increasingly likely to consider protective factors. While a majority of evaluators uses actuarial instruments, a substantial minority employs Structured Professional Judgment (SPJ) instruments. Few factors discriminated patterns of instrument use.



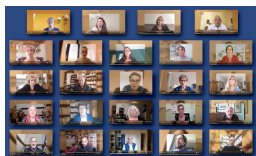
Rapport: Adolescence, médias sociaux et santé mentale

- P. Minotte

Les médias sociaux font l'objet d'un investissement important de la part des adolescents. Cette note est destinée à donner du sens à cette observation et à résumer ce que l'on sait de l'impact de ce phénomène sur la santé mentale des jeunes.

A télécharger sur :

<http://www.cresam.be/wp-content/uploads/2020/06/Ados-RSN-et-SM-rapport-final-light.pdf>



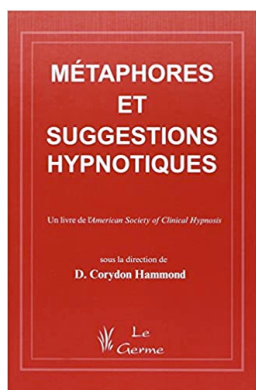
Vidéos-ressources pour les professionnels (COVID 19)

- YAPAKA

Sur cette page du site YAPAKA sont regroupées des vidéos-ressources pour les professionnels de la santé mentale, du soin, pour les intervenants psychosociaux. Une vraie mine d'or en cette période de transition.

Nous vous invitons à vous rendre sur la page pour les découvrir.

<https://www.yapaka.be/page/videos-ressources-pour-les-professionnels-covid-19>



Livre: Métaphores et suggestions hypnotiques, Ed. Le Germe (2009)

- De C. Hammond

Ce manuel pratique vous propose le plus vaste recueil de suggestions et métaphores hypnotiques jamais réalisé, il n'est pas conçu comme un livre de "recettes" à utiliser de manière mécanique en pratique clinique (pour telle indication, utiliser telle métaphore), mais il vous propose des exemples de suggestions et métaphores hypnotiques élaborées par des cliniciens réputés ayant chacun des approches et des styles différents. Pour chaque indication, vous trouverez une série de suggestions indirectes, permissives, métaphoriques et aussi des modèles de suggestions plus directes, plus énergiques parce que proposées par des praticiens au style plus autoritaire. Les thérapeutes faisant appel à l'hypnose devront donc choisir et individualiser leurs suggestions en fonction de leur personnalité propre et des attentes, des motivations et des problèmes de leurs patients. Les suggestions présentées dans ce manuel concernent les problèmes les plus variés : contrôle de la douleur, préparation à la chirurgie, renforcement du moi, anxiété, phobies, problèmes dentaires, cancer, troubles dermatologiques, brûlures et urgences, affections psychosomatiques et maladies auto-immunes, affections neurologiques et ophtalmologiques, troubles du sommeil, accouchements, fausses couches et avortements, affections gynécologiques, troubles émotionnels, psychoses, stress posttraumatique et personnalités multiples, dysfonctions sexuelles, difficultés relationnelles, obésité, troubles du comportement alimentaire, tabagisme et autres dépendances, performances scolaires et sportives, douleur chez l'enfant, énurésie, succion du pouce, régression en âge, progression en

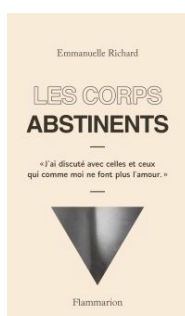
âge, distorsion du temps. Comme le soulignait dans sa préface Harold B. Crasilneck, président honoraire de la Société Américaine d'Hypnose Clinique : "... ce travail est d'une telle ampleur qu'il constitue, tant pour le néophyte que pour le praticien expérimenté, une référence incontournable ".



Film: Filles de joie (2020)

- **De Frédéric Fonteyne, Anne Paulicevich**

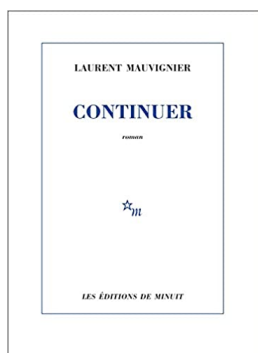
Axelle, Dominique et Conso partagent un secret. Elles mènent une double vie. Elles se retrouvent tous les matins sur le parking de la cité pour prendre la route et aller travailler de l'autre côté de la frontière. Là, elles deviennent Athéna, Circé et Héra dans une maison close. Filles de joie, héroïnes du quotidien, chacune se bat pour sa famille, pour garder sa dignité. Mais quand la vie de l'une est en danger, elles s'unissent pour faire face à l'adversité.



Livre: Les corps abstinents - « J'ai discuté avec celles et ceux qui comme moi ne font plus l'amour », Ed. Flammarion (2019)

- **De Emmanuelle Richard**

Qui sont ces corps abstinents ? Intriguée par ce sujet tabou et opaque, abstinente elle-même pendant cinq ans, l'écrivaine Emmanuelle Richard a recueilli l'intimité de ces sexualités non partagées. Pour Sandrine, l'abstinence est son ordinaire car elle ne parvient pas à établir le lien dont elle aurait besoin pour se sentir bien avec l'autre ; le jeune Noâm a profité de ce temps de retrait pour redéfinir sa masculinité ; Virginie dit avoir gagné son autonomie grâce aux sextoys ; Paul est un retraité très heureux malgré la fin de toute relation sexuelle dans son couple ; pour Sylvia, l'absence de sexualité est une libération. Près de quarante personnes se confient, loin des stéréotypes et des idées approximatives, tissant peu à peu un récit polyphonique empreint de délicatesse. Par-delà la mélancolie, sans amertume ni ostentation, s'élève une parole forte sur l'absence du toucher où se laisse entendre l'universelle quête du sens. Et d'amour - comme toujours.



Livre: Continuer, Les éditions de Minuit (2016)

- **De Laurent Mauvigniez**

Sibylle, à qui la jeunesse promettait un avenir brillant, a vu sa vie se défaire sous ses yeux. Comment en est-elle arrivée là ? Comment a-t-elle pu laisser passer sa vie sans elle ? Si elle pense avoir tout raté jusqu'à aujourd'hui, elle est décidée à empêcher son fils, Samuel, de sombrer sans rien tenter. Elle a ce projet fou de partir plusieurs mois avec lui à cheval dans les montagnes du Kirghizistan, afin de sauver ce fils qu'elle perd chaque jour davantage, et pour retrouver, peut-être, le fil de sa propre histoire.

HARCÈLEMENT: SAFER CITIES, UNE PLATEFORME SUR LES LIEUX QUI “CRAIGNENT”

www.dhnet.be, 7 novembre 2019



Au travers de Safer Cities, Plan Belgique demande aux jeunes d'identifier les lieux publics à Bruxelles, Charleroi et Anvers dans lesquels ils sont mal à l'aise et ceux où ils se sentent en sécurité.

Le harcèlement sexiste, 9 jeunes femmes et filles sur 10 le subissent régulièrement, voire au quotidien. On peut le subir... mais aussi en être témoin et se sentir totalement démuni.

Une étude de Plan International Belgique révèle que 40% des témoins de harcèlement sexuel ne réagissent pas. “Plusieurs éléments conduisent à cet absence de réaction. D’abord, on a peur de se mettre en danger. Et puis surtout, ils ne savent souvent pas comment réagir concrètement : faut-il y aller soi, faut-il appeler quelqu’un mais qui?”, commente Magali Lowies, coordinatrice des jeunes chez Plan International Belgique. Plan Belgique lance donc une campagne avec plusieurs autres pays comme le Vietnam, le Niger ou la Bolivie.

Les conseils sont clairs, listés, détaillés comme “impliquer les autres. Agir en groupe cela aide souvent à se sentir rassurer et chercher à agir de manière solidaire, c’est vraiment le message de Plan Belgique”. Pour illustrer cette réaction, l’organisation a lancé un clip plein de peps et d’énergie en collaboration avec la danseuse belge Jeny Bonsenge, qui a justement créé l’événement en passant la semaine dernière sur le plateau du show américain d’Ellen De Generes, sur les recommandations de Meghan Markle !

En plus de cette vidéo, Plan International a également lancé la plateforme numérique “Safer Cities” où tous les jeunes peuvent identifier jusqu’à fin mars les lieux publics à Bruxelles, Charleroi et Anvers où ils se sentent mal à l’aise, anxieux et à l’inverse ceux où ils se sentent en sécurité, en racontant ce qui s’est passé, comment ils ont réagi et avancer des pistes s’ils le souhaitent. “Le but, ce n’est pas de désigner des zones géographiques, d’ailleurs, les jeunes rapportent que pour eux, le harcèlement sexiste est une affaire d’opportunités pour le harceleur et il a lieu plutôt dans des endroits bondés ou dans des lieux déserts, où qu’ils soient”.

Au printemps, riches de ce feed-back d’expériences et de propositions de solutions, les jeunes activistes de Plan Belgique vont interpeller les pouvoirs publics pour travailler avec les instances politiques et les pouvoirs locaux. “L’objectif de tout ça, c’est de combattre cette violence qui est tellement banale et pourtant inacceptable”, conclut Magali Lowies.

Safercities est une plateforme numérique sur laquelle les jeunes peuvent identifier et partager les lieux où ils.elles se sentent mal à l'aise ou en insécurité, ou au contraire les lieux où ils.elles se sentent bien et en sécurité. Pourquoi? Parce qu'il est important d'attirer l'attention sur les lieux d'insécurité pour y effectuer des changements durables. Grâce à ces informations, nous pourrions convaincre les politiques de faire les adaptations nécessaires pour parvenir à un espace public sûr.

La plateforme couvre actuellement les villes d'Anvers, de Bruxelles et de Charleroi. En surfant sur les cartes de ces villes, tu pourras lire les histoires des jeunes et aussi y partager ton expérience.

INFOGRAPHIES | DISPARITIONS, FUGUES, EXPLOITATIONS SEXUELLES... CE QU'IL Y A DERRIÈRE LES CHIFFRES DE CHILD FOCUS

www.lavenir.net, 20 mai 2020



Child Focus vient de publier son rapport pour l'année 2019. Des chiffres globalement en baisse mais qui laissent entrevoir des tendances. Explications.

En 2019, Child Focus a traité 3 029 nouveaux dossiers de disparitions et d'exploitations sexuelles d'enfants. Cela représente une diminution par rapport à l'année dernière, mais cela représente néanmoins une moyenne de dix nouveaux signalements chaque jour, souligne la Fondation dans son rapport annuel publié mercredi.

1. Disparitions

Les nouveaux dossiers liés à des disparitions sont en baisse (la forte diminution du nombre de fugues est expliquée ci-dessous).

Si les nouveaux dossiers sont en baisse, le nombre global continue de progresser, insiste la Fondation. En 2019, 1 998 dossiers ont été traités.

2. Fugues

Les fugueurs représentent 65% des disparitions et 40% ont été retrouvés dans les 48 heures.

Les chiffres de fugues ont fortement diminué, en passant de 950 à 816 cas. (-14%). Une diminution qu'explique Child Focus.: «en 2019 nous avons appliqué une catégorisation plus stricte, liée à la définition même du concept de fugue. La disparition d'une personne en minorité prolongée ou d'un enfant perdu, sont par exemple des disparitions désormais incluses dans la catégorie "autres disparitions"».

En 2019, l'âge des fugueurs se situait majoritairement entre 13 et 15 ans.

Dans son rapport, Child Focus attire aussi l'attention sur les récidives:

«111 enfants ont fugué à plusieurs reprises. Cela est souvent lié au fait qu'après leur première fugue, les enfants et les jeunes constatent que leur situation ne s'est pas améliorée. Des études montrent que l'aide et l'accompagnement fournis après une première fugue sont essentiels pour

empêcher le jeune de développer un comportement de fugue récidiviste comme moyen de reprendre le contrôle de sa vie.

Le besoin de reprendre le contrôle sur leur vie vaut certainement aussi pour les enfants et les jeunes qui sont placés dans une institution. Un dossier de fugue sur quatre traités par Child Focus concerne des jeunes placés en institution.»

3.Enlèvements parentaux internationaux

Derrière les 487 dossiers d'enlèvements parentaux internationaux traités par Child Focus en 2019, on retrouve 905 enfants: «459 filles, 440 garçons et 6 enfants pour lesquels n'avons pas de données précises».

L'organisation souligne que: «les enfants enlevés sont généralement très jeunes. Les trois quarts des enlèvements ont lieu avant l'âge de 10 ans et la moitié des enfants enlevés ont moins de 6 ans. Néanmoins, nous constatons une légère augmentation de l'âge moyen des enfants enlevés. Cela est sans doute dû au fait que le nombre d'enfants enlevés par famille a augmenté.»

Le nombre global de dossiers progresse depuis trois ans. «Cela est principalement dû au fait que moins de dossiers sont clôturés, plutôt qu'à l'augmentation du nombre de nouveaux dossiers.»

4.Exploitations sexuelles

À côté des disparitions, la Fondation traite aussi de nombreux dossiers liés à des exploitations sexuelles. Rien qu'en 2019, 1 499 nouveaux dossiers ont été traités par Child Focus. Ce qui porte le total à 1 586 dossiers d'exploitation sexuelle.

Le constat tiré par Child Focus est interpellant: «l'exploitation sexuelle de mineurs dans ma prostitution est en croissance constante».

«En Belgique, l'exploitation sexuelle des mineurs reste un phénomène dissimulé et complexe qui n'est souvent pas signalé. Néanmoins, en 2019, Child Focus a reçu 47 signalements relatifs à de la prostitution (réelle ou présumée) de mineurs (contre 39 en 2018)»

5.Sécurité en ligne

En légère baisse par rapport à 2018, les dossiers liés à la sécurité en ligne couvrent un panel de cas assez large. «Les chiffres sont très parlants: dans 78% des dossiers, il s'agit d'une tentative de violation de l'intégrité sexuelle des mineurs. Il s'agit là d'une forte augmentation par rapport à 2018 (64% des dossiers)», précise Child Focus.

Que veulent dire les deux premières expressions reprises dans le graphique?

Sexting problématique: envoi d'une photo sexy. L'utilisation de ces photos peut poser problème.

«Nous espérons qu'en poursuivant notre travail de prévention, nous parviendrons à consolider cette baisse sensible. Il est frappant et également très positif de constater que le nombre de jeunes nous contactant en direct a plus que doublé en 2019. C'est en parvenant à briser ce tabou que nous pourrions rendre notre travail de prévention plus efficace encore.»

Sextortion: contraction des mots anglais «Sex» et «extorsion». et signifie chantage sexuel. Les jeunes envoient des photos ou vidéos intimes et subissent ensuite un chantage.

«Ce phénomène est à nouveau en forte augmentation, puisque nous avons reçu 55 signalements (contre 46 en 2018 et 39 en 2017). Sur ces 55 signalements, 44 (80%) concernaient un chantage financier. Dans les 11 autres dossiers, les auteurs de ces faits exigeaient davantage de photos. Les victimes de «sextorsion» restent principalement des garçons âgés entre 14 et 16 ans.»

LIRE L'ENTIERETE DU RAPPORT :

https://childfocus.be/sites/default/files/rapport_annuel_2019_child_focus.pdf



La cour d'appel de Liège a prononcé un arrêt dans le dossier de Jean-Charles Luperto. Elle ordonne la réouverture des débats au 8 septembre prochain. C'est le parquet général qui a sollicité cette réouverture des débats en raison de l'existence d'un nouveau témoignage. Un élément nouveau qui porterait sur la manière dont l'enquête a été réalisée et qui pourrait être favorable à Jean-Charles Luperto.

Un élément nouveau qui porterait sur la manière dont l'enquête a été réalisée et qui pourrait être favorable à Jean-Charles Luperto. "C'est la première fois dans le dossier qu'une question à décharge est mise en évidence par la parquet général", a déclaré Me Marc Uyttendael, avocat du prévenu.

Le député-bourgmestre de Sambreville Jean-Charles Luperto avait répondu, le 19 mai dernier, de quatre scènes commises en 2014 en présence de quatre personnes différentes: un enfant de neuf ans, deux hommes et une dame. Il est suspecté de s'être masturbé devant ces personnes dans les toilettes d'une station-service réputée pour être un lieu de rendez-vous pour des rencontres furtives entre homosexuels.

Devant la cour d'appel de Liège, le parquet général avait soutenu qu'il existait un faisceau de présomptions précises et concordantes qui permettent de considérer que Jean-Charles Luperto s'est exhibé à plusieurs reprises dans les toilettes du parking de Spy. Le ministère public avait requis une peine allant de six à huit mois de prison avec sursis simple.

Le député-bourgmestre de Sambreville a toujours contesté ces faits. Ses avocats, Me Uyttendael et Me Preumont, avaient plaidé l'acquittement.

La cour devait prononcer son arrêt définitif ce mardi, mais le parquet général a introduit une demande de réouverture des débats, acceptée par la cour. Les débats seront rouverts le 8 septembre à 09h00.

Après la comparution de Jean-Charles Luperto devant la cour, un nouveau témoignage est intervenu. Il s'agirait du témoignage du beau-père du mineur concerné dans le dossier, qui mettrait en doute la manière dont l'enquête a été réalisée. Cet homme révélerait qu'il a été témoin indirect d'une influence exercée sur un témoin essentiel, la mère de l'enfant, par les enquêteurs. Ces derniers auraient laissé, pendant quelques heures, un album photo à disposition de la témoin, lui permettant d'identifier plus facilement Jean-Charles Luperto.

Selon la défense, cet élément pourrait accréditer la thèse, déjà soulevée, selon laquelle l'enquête a été réalisée à charge. "Nous n'avions pas sollicité cette réouverture des débats mais elle va dans le sens de ce que nous avons plaidé", a commenté Me Uyttendael. "C'est la première fois que le pouvoir judiciaire s'interroge sur la manière dont l'enquête a été réalisée. L'enquête a-t-elle été orientée? Tout le dossier le démontre. Je me réjouis que, pour la première fois, le parquet général estime qu'il faut faire la vérité sur la manière dont l'enquête a été réalisée. L'instruction a peut-être été influencée par le comportement curieux des enquêteurs".

En Belgique, lorsque des détenus bénéficient d'une libération anticipée sous conditions, ils doivent respecter ces conditions pendant un délai d'épreuve. En cas de non-respect, c'est le tribunal de l'application des peines qui décide de la suite à donner. En cas de révocation de la libération conditionnelle, l'intéressé est de nouveau incarcéré. Le tribunal de l'application des peines n'est cependant pas tenu de procéder à une révocation. Dans cet article, nous étudions ces pratiques décisionnelles des tribunaux belges de l'application des peines. Nous montrerons que les tribunaux de l'application des peines mettent en balance différents aspects: 1) la gravité de la violation des conditions, 2) le parcours de réinsertion déjà effectué et envisagé par le condamné, 3) son attitude et 4) sa collaboration avec l'assistant de justice. Les tribunaux de l'application des peines considèrent une procédure de révocation comme faisant partie intégrante du parcours de réinsertion d'un condamné, qu'ils essaient de soutenir, même s'ils disposent de peu de leviers à cet effet. La révocation de la libération conditionnelle est une décision qui, dans la plupart des cas, ne tombe que lorsqu'il n'y a plus d'autres possibilités à l'ordre du jour.

INTRODUCTION

Cas

John (nom fictif) purge une peine d'emprisonnement de quatre ans à la suite de deux condamnations pour vol avec violence. Alors qu'il a effectué environ la moitié de sa peine, le tribunal de l'application des peines lui accorde une libération conditionnelle. Celle-ci est assortie de onze conditions, dont celles de travailler de manière régulière et déclarée et de suivre un accompagnement adapté pour résoudre ses problèmes de personnalité et de consommation de stupéfiants, ainsi que les interdictions de consommer des stupéfiants et d'entretenir des contacts avec les personnes condamnées avec lui. Initialement, l'assistant de justice qui suit John remet un rapport positif sur le déroulement de la libération conditionnelle. Après un an, le ton des rapports de l'assistant de justice change cependant : John est suspecté d'avoir commis un cambriolage et son contrat de travail prend fin. La recherche d'un nouvel emploi est pour le moins chaotique et il ne produit pas de preuves de dépôt de candidatures. En outre, un test d'urine s'avère positif. En réaction à ce rapport, le ministère public intente une procédure de révocation. John doit comparaître devant le tribunal de l'application des peines et déclare qu'il a tenu compte des conseils

de l'assistant de justice et qu'il recherche de nouveau activement un emploi. Il produit une preuve dont il ressort qu'il peut travailler comme volontaire dans le cadre d'un projet d'emploi social. Le tribunal de l'application des peines lui conseille de continuer à chercher un emploi rémunéré, mais accepte de lui donner encore une chance, étant donné les aspects positifs constatés dans le cadre de sa réinsertion (notamment la recherche d'un emploi, la participation à un règlement collectif de dettes et le remboursement régulier des parties civiles). La libération conditionnelle n'est pas révoquée.

Pendant la période qui suit l'audience, John fournit à l'assistant de justice des preuves de sa recherche d'emploi. Celles-ci montrent qu'il pourrait décrocher un contrat de travail. Un mois plus tard, la police dresse cependant un procès-verbal indiquant que John a conduit un véhicule sous l'influence de stupéfiants. L'assistant de justice signale aussi que le nouvel emploi est toujours en suspens. Le ministère public saisit une nouvelle fois le tribunal de l'application des peines. Puisque John ne respecte pas les conditions imposées en matière d'emploi et d'interdiction de consommation de stupéfiants et représente en outre un danger pour l'intégrité physique de tiers en conduisant un véhicule sous influence, le tribunal de l'application des peines procède cette fois à la révocation de la libération conditionnelle. John est de nouveau incarcéré, mais pourra à brève échéance introduire une nouvelle demande de libération conditionnelle. Dans son jugement, le tribunal de l'application des peines indique cependant explicitement qu'il a intérêt à élaborer un plan concret pour résoudre son problème de consommation de stupéfiants avant d'introduire une nouvelle demande.

LIRE L'ENTIÈRETÉ DE L'ARTICLE :

https://nicc.fgov.be/upload/publicaties/justice_016_fr.pdf

COLLOQUES & CONGRES

Journées francophones de sexologie et de santé sexuelle

NANTES – 11 au 13 mars 2021

<https://www.jf3sexo.fr>



CIFAS 2022

QUÉBEC – 25 au 27 mai 2022

<http://www.cifas2022.ca>



PARIS, Maison de l'Unesco, 23 et 24 novembre 2020



BRUXELLES, 21 et 22 mai 2021



La formation de base de l'UPPL s'articule en quatre modules et est destinée à tout professionnel amené à travailler de près ou de loin avec des auteurs d'infraction à caractère sexuel (AICS). Elle aborde différents aspects cliniques et légaux du domaine et donne lieu à un document certificatif.

Module 2 Enjeux et méthodes de l'investigation sexologique chez les AICS	28 – 29 – 30 septembre 2020	• Lieu : 314, rue de Gembloux, 5002 Saint-Servais • Formateurs : L. Carruana, B. Jacques, J. Lagneaux, M.-H. Plaëte
Module 3 Aspects légaux et criminologiques dans la prise en charge des AICS	20 – 21 – 22 octobre 2020	• Lieu : 314, rue de Gembloux, 5002 Saint-Servais • Formateurs : Dr S. Leistedt, Me M. Preumont, Jean Motte dit Falisse
Module 2 Enjeux et méthodes de l'investigation sexologique chez les AICS	26 – 27 – 28 octobre 2020	• Lieu : CRP « Les Marronniers », 94, rue Despars, 7500 Tournai • Formateurs : L. Carruana, B. Jacques, J. Lagneaux, M.-H. Plaëte
Module 4 Approche psychopathologique, testings et stratégies de traitement	23 – 24 – 25 novembre 2020	• Lieu : 314, rue de Gembloux, 5002 Saint-Servais • Formateurs : L. Carruana, D. Rousseau, Dr A. Daillet, M. Malempré, Dr. M.H. Martin, B. Pihet
• Frais d'inscription : 363 euros TVAC - Gratuit pour les Equipes Spécialisées des Accords de Coopération Wallon • Pour toute demande de préinscription veuillez contacter notre secrétariat au 069888333 ou via centredappui@uppl.be • Détails et inscription sur notre site www.uppl.be		

ETUDES DE CAS

Trois fois par mois, l'UPPL organise des études de cas sur trois sites : Tournai, Namur et Liège. Celles-ci sont **GRATUITES et ACCESSIBLES A TOUT PROFESSIONNEL** du secteur. Les études de cas permettent l'échange des pratiques, le questionnement sur des situations spécifiques et le travail en équipe pluridisciplinaire dans une ambiance conviviale et bienveillante. La présentation active d'une situation clinique n'est pas obligatoire.

Pour une meilleure organisation, merci de nous prévenir de votre participation aux études de cas ainsi que de votre éventuel désir de partager une situation en nous envoyant un e-mail à l'adresse centredappui@uppl.be.



ETUDES DE CAS LIEGE : UPPL 16 QUAI MARCELIS - LIEGE

LE 1^{er} MARDI DU MOIS de 9h30 à 12h30

Mardi 1^{er} septembre 2020

Mardi 6 octobre 2020

Mardi 1^{er} décembre 2020

ETUDE DE CAS NAMUR : UPPL 314 RUE DE GEMBOUX – 4002 SAINT-SERVAIS

LE 3^{ème} MARDI DU MOIS de 9h30 à 12h30

Mardi 15 septembre 2020

Mardi 20 octobre 2020

Mardi 17 novembre 2020

Mardi 15 décembre 2020

ETUDE DE CAS TOURNAI : UPPL 92 RUE DESPARS - TOURNAI

LE 4^{ème} JEUDI DU MOIS de 13h30 à 16h30

Jeudi 24 septembre 2020

Jeudi 22 octobre 2020

Jeudi 26 novembre 2020

TESTOTHEQUE

L'UPPL met à la disposition un panel de testings aux cliniciens des équipes de santé spécialisées ainsi qu'aux professionnels du domaine.

Vous retrouverez la liste de nos tests sur notre site www.uppl.be